



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E63461

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2027

ÉDITÉ LE

29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/01/2026
124 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 2003 B 351

Siret : 451 098 040 00038

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6108629

Assurance Responsabilité Travaux :
SWISSLIFE AB 011167267

Assurance Responsabilité Civile :
SWISSLIFE AB 011167266

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : CONFORT CHAUFFAGE SANITAIRE CRESPIN

Sigle : C.C.S. CRESPIN
36 AVENUE HENRI DELUC
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Téléphone : 05 53 53 23 27

Portable : 06 78 27 07 61

Fax :

Site Internet : <http://www.ccs-crespin.fr>

E-mail : contact@ccs-crespin.fr

Responsabilité légale :
CRESPIN FREDERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / CRESPIN FREDERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	15/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/09/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	05/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/09/2026
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



29/09/2026 09:15

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.